

# PERSPECTIVES

## COMPTE-RENDU DU 9<sup>E</sup> CONGRÈS DU SYNAMOME À COLMAR

- › PERSPECTIVES **PROFESSIONNELLES**  
LE RAPPROCHEMENT DU SYNAMOME ET DE L'OPPBTP
- › PERSPECTIVES **SYNDICALES**  
ARCHITECTE ET MAÎTRE D'ŒUVRE : UN ENGAGEMENT MILITANT
- › PERSPECTIVES **JURIDIQUES**  
RENFORCER LE CONTRÔLE DES RÉGLES DE CONSTRUCTION

# La Fibre livrée à domicile

Faites appel à Orange pour raccorder  
votre immeuble à la Fibre et bénéficier  
de la qualité et du confort d'usage de  
l'internet haut débit.

Renseignez-vous sur [commentavoirlafibre.orange.fr](http://commentavoirlafibre.orange.fr)

ou appelez le **0800 38 38 84** Service & appel  
gratuits \*

\* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur.  
Accessible en France métropolitaine, sous réserve d'éligibilité et de raccordement au domicile du client.  
Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.



© Brigitte Hase



**Dominique MILLET,**  
Président du SYNAMOME

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, **Stéphane LE GALL** et son équipe prendront en main pour les 3 ans à venir les destinées du **SYNAMOME** et des maîtres d'œuvre.

Voici donc pour moi, l'heure du bilan. Pour celles et ceux qui n'ont pas participé au congrès de Colmar, je rappellerai que je m'étais engagé, lors de mon élection à Beaune, à n'être qu'un Président de transition. J'ai tenu parole et j'ai rempli ma mission en traversant avec vous une crise sans précédent. Crise que la société dans son ensemble a surmonté tout comme l'ensemble des corps intermédiaires et naturellement parmi eux le **SYNAMOME** qui est, et demeure à ce jour, le seul syndicat représentatif des maîtres d'œuvre.

Avec mon équipe, nous avons su aussi anticiper l'avenir du **SYNAMOME** en mettant en place et en soumettant à vos suffrages la candidature de **Stéphane LE GALL** que vous avez largement élu à Colmar. Son programme et les actions qu'il a

commencé à mettre en œuvre sont ambitieux, mais nécessaires et vitaux pour que notre syndicat se développe et continue à faire entendre notre spécificité. Et je suis certain que son enthousiasme, son dynamisme et sa jeunesse nous permettront d'affronter l'ensemble des défis à venir.

Comme annoncé, je ne vous abandonnerai pas. Je conserverai en effet, tout comme **Jean-Jacques EYQUEM** qui demeure à la formation et jurys, un poste d'attaché en charge du partenariat et de la communication. Il est en effet primordial de transmettre le relai aux nouveaux en les accompagnant. Vous avez entre les mains, le numéro 73 de la revue **PERSPECTIVES** largement consacré à notre congrès, mais aussi aux actions menées au plan national et en région.

Car le **SYNAMOME** est un tout, fort de son histoire, de la diversité de ses adhérent(e)s et de ses partenaires fidèles que je tiens à nouveau à remercier chaleureusement pour leur accompagnement. Je vous souhaite une bonne lecture !

## SOMMAIRE

### 5-7 ACTUALITÉS

Les rencontres et événements nationaux / Brèves

### 9 PERSPECTIVES POLITIQUES

Lettre à Elisabeth BORNE, Première ministre

### 10 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le rapprochement du Synamome et de l'OPPBT

### 11-14 PERSPECTIVES SYNDICALES

Premier bureau national post-congrès de Colmar / Réunion régionale en Pays de la Loire / Journée détente pour les régions Bretagne et Pays de la Loire / Mini-salon de Bourgogne-Franche-Comté / Johan Weiss-Cornuet, un "jeune" diplômé d'architecture / Architecte et maître d'œuvre, un engagement militant.

### 15 PERSPECTIVES TECHNIQUES

Avec la large gamme de matériaux Isover, vos murs sont porteurs de valeurs

### 16-17 PERSPECTIVES PARTENAIRES

Les partenaires du SYNAMOME témoignent / tableau des contacts

### 18-21 PERSPECTIVES CONGRÈS

Assemblée Générale / Le salon Syn'Expo / Soirée de Gala, remise des trophées, des attestations de compétences et des prix d'architecture

### 22-23 PERSPECTIVES JURIDIQUES

Renforcer le contrôle des règles de construction / Ite et droits du voisin mitoyen. Le dispositif est complet !

SAINT-GOBAIN ISOVER You & Saint-Gobain 12 Place de l'Éclaircie 92000 Nanterre Cedex 1 France - 01 41 39 10 00  
TVA Intracom FR04 57279078 - BELLE

#LEADER engagé



Laine de coton



Fibre de bois



Laine de roche



Laine de verre

# AVEC NOTRE LARGE GAMME DE MATÉRIAUX, VOS MURS SONT PORTEURS DE VALEURS.

Le futur de l'habitat durable passe par une isolation responsable et de qualité. Chez Isover, nous transformons des matières premières recyclées ou sourcées proches de nos usines, pour obtenir les meilleures performances et répondre aux besoins de nos clients.



## ADAPTATION DU LOGEMENT POUR UN MEILLEUR CONFORT D'USAGE : LE SYNAMOME RÉPOND PRÉSENT !

Lancé le **23 mars** dernier, dans le cadre du Salon des Séniors, ce nouveau groupe de travail du CAH, dédié aux premiers échanges de vues entre participants, s'est réuni pour la première fois en visioconférence le **16 mai**. Il s'inscrit dans la suite du Think Tank *Confort de vie pour tous*, et a vocation à appréhender la transition démographique liée au vieillissement de la population française. Les travaux qui devraient s'étaler sur deux ans viendront étayer les réflexions gouvernementales sur le sujet. Les axes principaux d'action sont les suivants : anticipation, prévention, information, diagnostic et sensibilisation ; mise en place de référentiel technique et d'offres technologiques ; montée en compétence des professionnels et élargissement des qualifications ; accompagnement administratif et financier des usagers. L'un des schémas qui se dessine est similaire à celui de ma prime Rénov' gérée par l'ANAH. À suivre...

## LES 4<sup>e</sup> ASSISES NATIONALES DU LOGEMENT ET DE LA MIXITÉ URBAINE À LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS



"*Agir ensemble pour le logement et la mixité urbaine*", tel était le leitmotiv de cette nouvelle édition des Assises organisées par Batiactu groupe et qui se tenaient dans le cadre prestigieux de la Cité-U.

Comment donc le faire et quelles actions face aux tendances actuelles ? c'est sur ces deux questions que s'est ouverte la conférence inaugurale, où furent tout d'abord dévoilés les résultats du baromètre "Mov[e]" consacré à l'état d'esprit et aux attentes des maîtres d'ouvrage, bailleurs et aménageurs, réalisé par Batiactu, en partenariat avec l'USH, la FPI, Pôle habitat FFB et l'UNAM. Après un constat d'incertitude et d'inquiétude lié aux difficultés actuelles, l'ensemble des intervenants, chacun avec ses spécificités, a réaffirmé la nécessité de travailler étroitement en commun. Se sont ainsi exprimé(e)s : **Emmanuelle COSSE** (USH), **Christine LECONTE** (CNOA) et **Caroline CAYEUX** (Villes de France et ANCT) et **Pascal BOULANGER** (FPI), **Grégory MONOD** (Pôle Habitat FFB) et **François RIEUSSEC** (UNAM).

Deux interventions ont suivi : celle de **Thierry FOURNIER** (DG adjoint de Saint-Gobain) sur le logement : *Besoins universels et défis à surmonter* ; puis celle de **Sonia LAVADINHO** (anthropologue urbaine et géographe) qui s'est interrogée sur *Quelles mixités pour fabriquer la mixité urbaine ?*

Dans la foulée, étaient évoqués les enjeux de territoires : les réponses pragmatiques du terrain autour de trois exemples (animation par **Rémi CAMBAU**) : le retour d'expérience de la ville de Marseille (**Pascal AMIO**), l'état des lieux des programmes, bilan et perspectives de *Réinventons Cœur de Ville 2* (**Rollon MOUCHEL-BLAISOT** de l'ANCT) et le retour d'expérience du logement en Outre-Mer (**Nadia BOUYER**).

Comme à l'accoutumée, une manifestation très riche ce qui ne permet malheureusement pas de suivre toutes les conférences. On rappellera que le **SYNAMOME** est partenaire de l'évènement.

## LES COMMISSIONS DE L'UNAPL SE METTENT EN PLACE



Les commissions de l'UNAPL ont vu leurs nouvelles équipes désignées lors du renouvellement du mandat de **Michel PICON** et ont tenu leurs premières réunions dans les semaines qui ont suivi. Pour sa part, le **SYNAMOME** participe aux travaux de la commission des affaires économiques et fiscales (CAEF) ainsi qu'à ceux de la commission des affaires sociales (CAS).

Maître **Audrey CHEMOULI**, avocate, présidait le **18 mai 2022** la première réunion en présentiel de la CAEF assisté de **Fabrice de LONGEVIALLE**. À cette occasion ont été évoqués les grands sujets d'actualités que sont : la mise en place du statut unique de l'entrepreneur individuel ; le projet d'ordonnance sur les sociétés d'exercice libéral ; l'amortissement des clientèles libérales. Par ailleurs des représentants de Bpifrance sont venus présenter ce que pourrait être un accélérateur de croissance dédié au Pl. Quant à la CAS, présidée par **Éric FEVRIER**, vétérinaire, elle se réunissait en visioconférence le **23 juin 2022** autour de l'actualité sociale des Pl, suivie par des échanges et réflexions sur la thématique de la loi santé au travail et de ses impacts pour les professions libérales. C'est **Jean-Baptiste MOUSTIÉ**, conseiller technique chargé des questions sociales à l'U2P, qui est intervenu en décryptant la réforme, en présentant le suivi des textes parus / à paraître et un calendrier de la mise en œuvre ; de la réforme, en expliquant les principales évolutions impactant les professions libérales.

## L'UNTEC FÊTE SES 50 ANS

Les **1<sup>er</sup> et 2 septembre 2022**, les économistes de la construction se sont retrouvés à La Rochelle pour leur congrès annuel autour du thème : "*Décarbonation, créons ensemble les nouveaux modèles économiques durables*". Cette manifestation a été marquée par plusieurs temps forts, ateliers et grand débat auxquels ont participé les acteurs de la filière ainsi des maîtres d'ouvrage publics et privés. Interventions de qualité, sur l'accompagnement de la rénovation, une chance pour la maîtrise d'œuvre ? ; climat et énergie : le bâtiment au défi de la neutralité carbone, enfin les nouveaux modes constructifs à quels prix ?

Le **SYNAMOME** était présent lors de cet événement marqué par la convivialité, notamment sur les stands de nos partenaires présents : Rockwool et Isover Placo du groupe Saint-Gobain.



## LE CAH FÊTE SES 30 ANS !



Le **14 juin 2022**, **Dominique MILLET**, Président du SYNAMOME, assistait, dans la nouvelle tour Saint-Gobain à la Défense, à l'Assemblée générale ordinaire du Club de l'amélioration de l'Habitat précédée par une visite guide du showroom où les participants ont pu découvrir les dernières innovations techniques du groupe. Au-delà des traditionnelles présentations du rapport moral du président **Jacques PESTRE**, du rapport financier 2021 et du budget prévisionnel 2022 par le trésorier et enfin des travaux actuels du CAH, l'assemblée a été marquée par la réélection des membres du bureau sortant.

L'après-midi s'est poursuivie par un colloque anniversaire *30 ans du Club !* animé par **Jean-Pascal CHIRAT**, Délégué général du CAH, autour de deux axes : vision historique et actuelle par les fondateurs et animateurs ; interventions de grands témoins et acteurs du secteur de l'amélioration de l'habitat.

Ont ainsi participé à la table-ronde : **Gilles ROUSSEAU**, **Roger MAQUAIRE** et **Jacques PESTRE** (Présidents successifs) ; **Pierre-Luc LANGLET** et **Eric LAGANDRÉ** (membres fondateurs et vice-présidents) ; **Robert DAUSSY** et **Jean-Pascal CHIRAT** (délégués généraux).

Ont également pris la parole pour affirmer l'importance du club et de ses travaux : **Pierre-André de CHALENDAR** (PDG du groupe), **Hélène PESKINE** (Secrétaire Permanente du PUCA), **Thierry FOURNIER** (Directeur Général Saint-Gobain Europe du Sud-Moyen Orient et Afrique), **Jessica BROUARD-MASSON** (Directrice de l'expertise et des politiques publiques de l'Anah), **Philippe PELLETIER** (Président du Plan Bâtiment Durable).

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'AQC : LE SYNAMOME RECONDUIT DANS SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

L'Agence Qualité Construction tenait ses instances statutaires, ce **jeudi 19 juin** en préambule du 24<sup>e</sup> Rendez-vous Qualité Construction. La matinée s'est ouverte par une assemblée générale extraordinaire afin d'entériner une modification statutaire, suivie d'une assemblée générale ordinaire marquée par la réélection des administrateurs – dont le SYNAMOME, au sein du collège de la MOE. Le tout fut clôturé par la réunion du conseil d'administration nouvellement élu et réuni pour désigner le Président puis du bureau de l'association. **Laurent PENAUD** a été réélu à l'unanimité à la tête de l'AQC tout comme le bureau sortant.

## CONSEIL NATIONAL DE L'UNAPL

**Jeudi 23 juin**, les Président(e)s des organisations membre de l'UNAPL – dont le SYNAMOME – se sont retrouvés au siège de l'UNAPL pour le premier Conseil national de la seconde mandature de **Michel PICON** sur un ordre du jour assez conséquent et marqué par une actualité encore incertaine au vu des résultats des toutes récentes élections législatives.

L'accent a été mis sur les travaux à venir de la commission des affaires sociales et de celles des affaires économiques et fiscales. Ont été ainsi évoquées sur le premier point : les projets de réformes sociales du nouveau quinquennat d'**Emmanuel MACRON** ainsi que la représentativité patronale dans le secteur des professions libérales et la renégociation de l'Accord créant les CPR-PL. Sur le deuxième point, ont été successivement présentées la loi du **14 février 2022** en faveur de l'activité professionnelle indépendante puis, à partir de l'analyse du régime de l'auto-entrepreneur, une réflexion sur les relations entre l'UNAPL et l'une des organisations représentatives des autoentrepreneurs. Le volet "Retraite et Prévoyance" n'a pas été oublié avec un focus sur la réforme des retraites et l'actualité en matière de prévoyance pour les professions libérales.



## LE SYNAMOME REÇU À LA FFB

Le syndicat des maîtres d'œuvre était reçu le **13 juillet** en fin de matinée au siège de la Fédération Française du Bâtiment. **Dominique MILLET**, Président national, a pu échanger avec **Christophe POSSEMÉ**, entrepreneur maçon établi dans la Marne et Président de l'UMGO-FFB et de 3CABTP, ainsi qu'avec **Béatrice GUENARD-SALAÛN**, Directrice des Affaires Juridiques et Fiscales. Au-delà du rappel de leurs parcours professionnels et syndicaux respectifs, et de la présentation des deux entités, les échanges ont porté sur les préoccupations communes à la filière (pénuries et coûts des matériaux) ainsi que sur des dossiers susceptibles de réunir les deux organisations : la mise en œuvre du ZAN où plus ponctuellement la réécriture de la norme NFP 03-001. Merci à la FFB et à ses représentants pour la qualité de son accueil.



## PREMIÈRE RENCONTRE ENTRE LE SYNAMOME ET L'OPPBT

**Mercredi 13 juillet 2022**, **Dominique MILLET**, Président du SYNAMOME, recevait au siège du syndicat **Corine JANOT-FORRESTIER**, Chef de projet à l'OPPBT. La réunion a permis de découvrir les opportunités que pouvait apporter cet organisme paritaire chargé notamment de la promotion de la prévention, de l'expertise, l'étude des situations de terrain et le retour d'expérience à la profession et aux pouvoirs publics, l'information, le conseil et la formation.

C'est sur ces axes que devraient être mises en place très prochainement des relations entre les deux entités afin de sensibiliser et former les adhérent(e)s du SYNAMOME à la sécurité.



## 21<sup>e</sup> TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION BATACTU

Ce **mardi 13 septembre**, le SYNAMOME a remis le prix de la catégorie aménagement extérieur et paysage au projet écoquartier Joly Jean à Avignon (84).

Celui-ci prévoit la réalisation d'environ 1000 logements, l'implantation d'activités et surtout l'aménagement de vastes espaces publics dont une trame verte qui représente 50 % de la superficie totale. La philosophie générale du projet s'appuie sur la mixité fonctionnelle, avec une grande diversité d'usages et de typologies de construction, en assurant la vitalité d'un développement urbain nécessaire à la ville.

Principaux intervenants : **Citadis, Rougerie+Tangram, Ingérop, SCE, SCV, PEC.**



## LES JOURNÉES DE L'UNAPL 2022



Plus d'une centaine de président(e)s et représentant(e)s des 69 organisations membres de l'UNAPL se sont retrouvés à DEAUVILLE, les **15 et 16 septembre**, pour cette nouvelle édition au programme aussi dense que passionnant et à laquelle était également associé le FIF-PL. Les participant(e)s ont pu notamment découvrir les résultats d'une intéressante étude statistique consacrée à l'état et aux mutations des entreprises libérales après la crise de la COVID-19. Parmi les pistes de réflexions et d'évolutions deux thèmes ont été abordés et débattus : celui de la place des autoentrepreneurs parmi les PI et celui de la nécessité de labelliser ces derniers afin de renforcer leur identité. L'après-midi consacrée aux formations a permis de mesurer les évolutions de la formation continue et la mutation de certains métiers.

## L'AQC FÊTE SES 40 ANS !



Après le CAH, c'est au tour de l'Agence Qualité Construction de fêter les 40 ans de sa création, le jeudi **16 juin 2020** aux salons NETWORK des Yachts de Paris – Port de Javel. La manifestation a débuté par le palmarès des résultats du concours photos : *"Éviter les désordres du bâtiment, apprendre par l'image !"*.

Au programme cette année : Risques naturels et numériques. Abordés lors de deux tables-rondes. La première *"Risques et résilience face aux événements naturels"* avec les interventions de : **Dominique DEVIN-MAUZARD**, experte Aménagement, urbanisme, habitat, prévention risques naturels majeurs – Architecte urbaniste en chef de l'État ; **Anne-Marie LEVRAUT**, présidente de l'AFPCNT (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques) enfin **Gilles GAL**, directeur général de l'Établissement public foncier de Normandie. La seconde consacrée au *"Développement du numérique et risques corollaires"*, avec les interventions de : **Jean-Marc AUBERT**, responsable de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) du Groupe AFNOR ; **Éric HAZANE**, chargé de mission Stratégie des territoires à l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) ; **Frank HOVORKA**, directeur technique et innovation à la FPI (Fédération des promoteurs immobiliers) et **Clotilde ZUCCHI**, directrice de souscription du Groupe SMABTP.

Mais avant ces tables-rondes, les participants ont pu assister à une rétrospective des 40 ans de l'AQC : de sa genèse à l'évolution de ses missions avec des interventions de plusieurs acteurs impliqués dans son fonctionnement des origines à nos jours.

À signaler enfin, le Grand Témoin : **Alain MAUGARD** dont les propos et les analyses sont toujours aussi justes et éclairés que pertinents.

# Le gaz et l'électricité font bon ménage avec les pompes à chaleur hybrides.

Découvrez la pompe à chaleur hybride.

Le meilleur de la PAC combiné aux avantages du chauffage au gaz : confort, fiabilité et économie d'énergie\*.



**#LeGazVertLavenir**

Plus d'informations sur  
[www.pac-hybride.grdf.fr](http://www.pac-hybride.grdf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Quel que soit votre fournisseur.

La PAC hybride gaz fait partie des équipements gaz dernière génération. \*Économie d'énergie en kWh d'énergie primaire par an, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire: de 30% à 40% en fonction de l'ancienneté de la chaudière remplacée et de l'énergie d'origine. Calculs réalisés par un bureau d'études indépendant sur la base de la méthode d'élaboration des diagnostics de performance énergétique (3CL-2021). Calcul effectué sur la base de la méthode 3CL-2021 pour une maison moyenne située en zone climatique H2, en se référant aux contenus carbonés du chauffage électrique et du gaz naturel indiqués dans l'arrêté du 31 mars 2021 modifiant diverses dispositions relatives au diagnostic de performance énergétique : Maison de 110m<sup>2</sup> dont le degré d'isolation thermique est dans la moyenne du parc (tranche d'années de construction typique : 1975 à 1981).



# LETTRE

## à Élisabeth BORNE, Première ministre

Madame Elisabeth BORNE  
Première ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

N/Réf : DM/BD/PM-20220713-1

Madame la Première ministre,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour le contenu de votre déclaration de politique générale du mercredi 06 juillet que j'ai, en ma qualité de Président d'un syndicat professionnel du cadre bâti, suivi avec la plus grande attention.

Comme vous l'avez justement souligné, la situation politique inédite que connaît le pays conduit, faute de majorité absolue à l'assemblée nationale, " à entrer dans l'ère des forces qui bâtissent ensemble " avec des majorités de projets basées sur l'écoute, le dialogue et le compromis. Cette démarche sera étendue aux élus locaux, associés davantage et plus étroitement aux réflexions et aux décisions, tout comme aux corps intermédiaires – syndicats et organisations patronales – appelés à être encore plus consultés. Dont acte. La tâche qui vous attend, tout comme les nombreux chantiers que vous avez évoqués, est immense et je formule naturellement des vœux de réussite pleine et entière.

Vous avez annoncé, s'agissant du projet de loi destiné à renforcer le pouvoir d'achat des Français(e)s, l'allègement des charges des travailleurs indépendants les plus modestes. Ce sera un geste fort pour des professionnels, artisans, commerçants et libéraux, fortement impliqués dans l'économie de proximité au service de leurs concitoyens.

J'ai noté que le secteur du logement devrait connaître, selon vos propos, des " transformations radicales " notamment dans la " manière de nous loger ". Vous entendez rénover 700.000 logements par an en amplifiant le dispositif MaPrimeRénov' et souhaitez " davantage de constructions dans les zones en tensions ". Enfin, afin de favoriser le maintien à domicile des seniors, le nouveau service MaPrimeAdapt', est appelé à voir le jour.

Le tout s'inscrivant dans un objectif fort de responsabilité environnementale car la France doit être " la première nation écologique à sortir des énergies fossiles ". Et ce, tant du fait de l'urgence écologique que par souci d'indépendance énergétique.

De telles ambitions, sont très majoritairement partagées et je ne doute pas de la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés.

L'organisation patronale que je préside et que je souhaitais vous présenter brièvement, répondra présent pour bâtir ensemble.

Le SYNAMOME regroupe des professionnels de terrain (architectes, maîtres d'œuvre et bureaux d'études) exerçant essentiellement en zones rurales impliqués de longue date dans le développement et l'aménagement durables.

Notre organisation s'est toujours engagée, au nom de l'intérêt général, sur des sujets sociétaux, et en appliquant les politiques publiques.

Mais si toutes les énergies doivent être mobilisées, elles doivent avant tout être libérées.

Ce qui est malheureusement loin d'être le cas du fait de la persistance de nombreux obstacles réglementaires, administratifs et normatifs. Car si vous avez évoqué la nécessité de prendre en compte les spécificités locales et d'avoir des solutions différenciées en fonction des territoires, force est de constater qu'aujourd'hui la réalité est tout autre.

Je serais heureux de pouvoir présenter à vos collaborateurs en charge du Logement et de l'Urbanisme les actions engagées par notre syndicat et aussi d'évoquer avec eux le rôle des maîtres d'œuvre – professionnels reconnus économiquement mais sans statut.

Dans cette attente, et avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Madame la Première ministre, à l'expression de ma haute considération.

**Dominique MILLET**  
Président national

# LE RAPPROCHEMENT DU SYNAMOME ET DE L'OPPBTBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance est assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques. Rencontre avec Paul DUPHIL, Secrétaire général.



**Paul DUPHIL,**  
Directeur Général

## Quel type de relations souhaitez-vous nouer entre l'OPPBTBTP et le SYNAMOME ?

La crise sanitaire a permis au SYNAMOME de mieux connaître l'OPPBTBTP en utilisant *Le Guide de préconisations de sécurité sanitaire* pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie du Covid-19. Ses adhérents ont découvert l'organisme en mettant en œuvre ces préconisations voire en sollicitant plus d'informations auprès de l'agence en ligne <https://www.preventionbtp.fr/endpoint>.

### Les actions envisagées :

- Diffusion par mailings ou newsletter de conseils et d'outils de prévention aux adhérents du SYNAMOME : L'OPPBTBTP communiquera au SYNAMOME des liens directs vers des outils ou des informations pouvant intéresser ses adhérents tels que :
  - un planning général d'une opération de construction permettant à chaque acteur d'une opération de construction de connaître la nature et le moment des actions en prévention qu'il doit ou peut opportunément mener, en interaction avec les autres acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur SPS, entreprise) ;
  - des informations relatives aux rôles et missions de chacun de ces acteurs en matière de prévention des risques professionnels.
- Promotion par SYNAMOME auprès de ses adhérents de l'offre de formation de l'OPPBTBTP destinée aux maîtres d'œuvre ainsi que des formations ou sensibilisations favorisant la montée en compétences des opérateurs de la ma-

trise d'œuvre impliqués notamment en conduite d'opération.

- Offre d'abonnement privilégiée à la revue *Prévention BTP* de l'OPPBTBTP.
- Soutien du SYNAMOME aux campagnes ciblées de l'OPPBTBTP lorsque les thèmes prioritaires retenus intéressent l'activité de ses adhérents. Par exemple, le thème des TMS (Troubles musculo squelettiques) qui sera celui de la campagne du 1<sup>er</sup> semestre 2023, pose la question des moyens de manutention et des approvisionnements sur un chantier qui doivent être prévus dès la phase conception.
- Intervention de l'OPPBTBTP lors des manifestations organisées par SYNAMOME, dont le congrès 2023 (tables rondes, ateliers, etc.)
- Intégration d'articles prévention dans la revue *Perspectives* sur la base de publi-rédactionnels fournis par l'OPPBTBTP ou d'entretiens réalisés directement avec des collaborateurs de l'OPPBTBTP.

## Qu'attendez-vous du SYNAMOME ?

Construire présuppose de réunir un nombre important d'acteurs depuis l'expression du besoin jusqu'à la livraison de l'ouvrage et à son entretien, sa maintenance voire sa déconstruction.

Faire progresser la prévention nécessite d'agir auprès de chacun des acteurs qui ont la responsabilité et l'opportunité de mettre en place les moyens nécessaires pour des chantiers sûrs, contribuant ainsi à la réalisation d'ouvrages de qualité, dans des délais tenus, et à des opérations de maintenance et d'entretien moins onéreuses, sans risque, parce que pensées en amont.

Si l'initiative du projet et un grand nombre de décisions incombent au maître d'ouvrage, le maître d'œuvre a un rôle essentiel dans la conception de l'ouvrage, les choix techniques et l'organisation du chantier.

SYNAMOME permet aujourd'hui à l'OPPBTBTP de directement toucher ces maîtres d'œuvre, leurs adhérents. C'est

un moyen pour l'organisme d'apporter les connaissances et les outils utiles à ces acteurs et une opportunité d'identifier au plus près de la conception, ce que sont les pratiques professionnelles à faire évoluer pour satisfaire à une ambition de prévention partagée. Portés aux maîtres d'œuvre par l'organisation professionnelle à laquelle ils adhèrent, les messages de prévention sont plus audibles. Les questions de santé et de sécurité au travail ne font plus simplement écho aux préoccupations des entreprises, ne sont plus uniquement des contraintes réglementaires mais deviennent des sujets de travail commun sur la performance de l'opération, son organisation et son déroulement.

Au même titre, les profondes mutations qui s'opèrent au sein de la filière pour répondre aux impératifs climatiques et environnementaux entraînent avec elles des évolutions. Des évolutions techniques, des matériaux nouveaux ou différemment mis en œuvre dont il faut connaître les propriétés pour en faire sans risque, un usage optimal ; des évolutions sociétales, des clients et des salariés plus attentifs aux conditions de travail, qui attendent aussi que le bâti soit le fruit d'une démarche plus citoyenne et durable. Toutes ces évolutions ne peuvent se faire sans de profonds changements de pratiques, l'acquisition de connaissances et davantage de partage entre les différentes composantes de la gouvernance des opérations de construction.

Accompagner les maîtres d'œuvre pour plus de prévention, c'est agir sur l'ensemble des acteurs de la conception et donc favoriser une prise en compte de la santé et de la sécurité au travail en amont du chantier. Ce développement des compétences de la maîtrise d'œuvre en matière de santé et sécurité au travail est un levier pour faire évoluer les pratiques des maîtres d'ouvrage et rendre les opérations de construction plus performantes et les chantiers plus sûrs. ●

## PREMIER BUREAU NATIONAL post-congrès de Colmar

Le nouveau Bureau national du **SYNAMOME** s'est réuni au siège ce mardi 05 juillet 2022. À l'ordre du jour, le débriefing du 9<sup>e</sup> congrès mais surtout la mise en œuvre du plan d'action de **Stéphane LE GALL**, élu à Colmar. Celui-ci s'articule autour de 4 axes : développement du recrutement de nou-

veaux adhérents ; relance du partenariat ; amélioration de la communication, avec notamment la mise en place d'un nouveau site Internet ; amplification de la démarche "Techniconcepteur" qui fera l'objet d'une réévaluation. De nombreux défis pour asseoir encore plus les maîtres d'œuvre au sein de la filière du cadre bâti. ●



## JOURNÉE DÉTENTE pour les régions Bretagne et Pays de la Loire

Le 6 mai 2022, une quarantaine d'adhérents des régions Bretagne et Pays de la Loire se sont retrouvés à Concarneau pour une promenade en mer. Destination l'archipel des Glénan et la réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan. Ambiance très conviviale à bord de la Santa-Maria où les participants ont pu notamment

s'adonner à la pêche. Une fois sur l'île, quelques rares courageux et courageuses ont même pu goûter aux joies de la baignade.

Merci aux organisateurs : **EDF, Viessmann** et **NRGYS** – ces deux derniers étant partenaires du **SYNAMOME**. ●



## RÉUNION RÉGIONALE en Pays de la Loire

Le mercredi 21 septembre 2022, plus d'une vingtaine d'adhérents de la région se sont retrouvés à La Roche-sur-Yon dans les locaux de la société **ATLANTIC**, où sont intervenus, outre ce partenaire, **Bruno MAZURAS** du cabinet **MG2** et **SCHLÜTTER SYSTEM**. Merci aux organisateurs et intervenants pour cette journée pleine d'enseignements pratiques et marquée par une ambiance très conviviale. ●

## MINI-SALON RÉGIONAL Bourgogne- Franche- Comté

Le vendredi 23 septembre, la région Bourgogne-Franche-Comté organisait à Arc-et-Senans un mini-salon regroupant des adhérents du **SYNAMOME** et des maîtres d'œuvre non-membres ainsi que des artisans locaux. Ambiance conviviale et échanges de qualité étaient au rendez-vous.

Merci aux partenaires du **SYNAMOME** ayant contribué au succès de cette manifestation. ●



# JOHAN WEISS-CORNUET, Un "jeune" diplômé architecte

Diplômé en juillet 2022 de l'école de l'ENSAM de Montpellier, **Johan WEISS-CORNUET** concrétise son rêve d'enfant : devenir architecte. Après sept années en tant que salarié dans deux sociétés, l'une en atelier d'architecture, l'autre spécialisée en construction de maisons individuelles, il fonde en 2013, **WEISSCO**, sa société de maîtrise d'œuvre, à Ebersheim en Alsace. Témoignage.



logie notamment dans le tertiaire, et je voudrais m'orienter sur l'urbanisme et les programmes d'aménagements de plus grande envergure, comme la création de nouveaux quartiers. L'**Agence WEISSCO** compte actuellement 4 personnes et je ne souhaite pas l'étendre.

### Recommanderiez-vous votre formation ?

Évidemment ! L'école d'architecture implique un véritable investissement en termes d'énergie et de temps, elle impose des sacrifices, tant sur le plan professionnel que personnel. Pour tout amoureux de la phase conception architecturale, elle me paraît essentielle car la formation apporte un angle de vue plus large et un regard nouveau que l'on ne trouve pas dans le parcours technique et le parcours professionnel. C'est enrichissant.

Pour intégrer la formation FPC, il y a trois étapes : la présentation d'un dossier de nos réalisations, un examen écrit de culture générale et architecturale et enfin, un oral devant un jury. Le cursus est décomposé en semestres, en formation entre professionnels jusqu'à la licence avec un temps de présence aménagé, puis en formation plus classique avec les étudiants pendant le master.

### Quel est le titre de votre mémoire ?

*Un Paysage, une Lisière*, il s'agit d'un projet urbain sur 3 hectares nécessitant de recréer une entrée de commune. J'ai réfléchi à l'aménagement de la zone pour éviter une expansion urbaine sur une échelle de temps de 50 à 100 ans en apportant à la fois une diversité des usages ainsi qu'une densification suffisante. Ce projet est né d'une collaboration avec la municipalité d'Ebersheim afin de répondre à ses attentes tout en présentant un projet cohérent à l'échelle du territoire. ●

### Quelle a été votre formation ?

J'ai suivi un cursus technique en débutant par un BEP en construction-topographie, puis j'ai passé un bac en génie civil et ensuite un BTS en économie de la construction.

### Pourquoi avoir repris vos études ?

Il y avait une volonté de diversifier les projets sur lesquels je travaille avec le désir de faire davantage d'architecture et d'urbanisme. Le diplôme s'imposait alors. Le cursus en formation professionnelle continue d'architecte se déroule en quatre ans que je viens d'achever et je souhaite présenter courant 2023 la HMO qui permettra l'inscription à l'Ordre des Architectes.

### Quels seront les changements pour votre structure ?

J'avais déjà conçu l'agence comme un cabinet d'architecture avec un fonctionnement interne et des missions similaires. D'ailleurs, j'ai rejoint le **SYNAMOME** pour cette raison, car il y a le souhait de respecter un code de déontologie identique à celui de l'ordre des architectes. En ce qui concerne mon agence, il n'y aura donc pas de changements mais cela va m'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles. Jusqu'à présent, nos missions concernaient principalement l'habitat individuel, que ce soit dans la construction neuve ou la rénovation. Désormais j'ouvre mon savoir-faire sur d'autres typo-



# ARCHITECTE ET MAÎTRE D'ŒUVRE

## Un engagement militant

Enfant, devant les gravats des bombes, dans mon imaginaire, je dessinais une nouvelle ville, un nouveau monde. J'avais envie d'empiler les briques comme les Legos pour en faire un abri, refaire une maison, reconstruire une école, rendre la vie à la décadence urbaine, alors je fabriquais des petites maquettes en carton et je les coloriais en imaginant un monde joyeux et sans guerre.



**Maryam LHOTELLIER,**  
Architecte DPLG,  
Urbaniste,  
Vice-présidente  
du SYNAMOME

gouvernement) en 2006 à l'ENSAN (École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes). Parallèlement j'ai suivi des cours de droit à la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes et j'ai obtenu un Master II Villes et Territoires, la mention Urbanisme et Aménagement, ce qui m'a permis de mieux connaître le droit français en Urbanisme.

Mère de trois enfants, j'ai débuté par différentes expériences salariales au sein d'ateliers d'architecture, de constructeur et de maître d'œuvre avant de m'installer à mon compte, une première fois entre 2010-2013, et depuis 2019 au sein du cabinet "K'Architecte" dont je suis la gérante, en région nantaise.

Ce parcours éclectique m'a permis d'approfondir mes connaissances sur le terrain, de voir le métier de différents angles et de fréquenter ceux qui participent à l'évolution d'un projet dès le départ. Repartir à zéro dans la vie professionnelle suite à l'exode, a été le déclic de voir autrement mon métier, de se fondre dans le vaste monde du bâtiment, d'apprendre, de se lancer dans les challenges et d'avancer par amour du métier. Le mot "Nous" est l'emblème d'un projet, personne ne peut prétendre être le

L'architecture est la concrétisation de mes jeux et rêves d'enfance. Il a fallu 7 ans d'études à l'université des sciences et technologies de Téhéran (IUST) pour obtenir un DEA "ingénieur en architecture" en 2000. Dès ma première année, en 1993, j'ai commencé à travailler dans le domaine de l'architecture. Mes premières tâches consistaient à gratter des calques (pour ceux qui se souviennent), colorier les planches, écrire les textes et les cotations sur les plans pour finir par travailler sur les projets divers et me spécialiser en architecture d'urgence.

### REPARTIR À ZÉRO

Arrivée sur le sol français en 2002, il m'a fallu refaire en partie ce parcours pour pouvoir exercer mon métier d'architecte. J'ai obtenu mon diplôme d'architecture (DPLG : Diplôme d'architecte diplômé par le



700 m<sup>2</sup> Projet de réhabilitation et rénovation à Nantes, en cours  
Marché des Arts,  
Phase APS/APD/ PC : K'architecte, Maryam Lhotellier  
Maîtrise d'œuvre : K'architecte et cabinet Linkibat

seul détenteur de la réalisation d'un projet. Pour autant, il faut un chef d'orchestre qui dirige l'ensemble de ces intervenants sous l'intitulé de maîtrise d'œuvre pour garantir le résultat et la pérennité de l'œuvre.

### AU CABINET "K'ARCHITECTE"

Étant seule dans ma structure actuelle, je travaille avec des équipes externes, en cotraitance. Pour mieux organiser mon agenda professionnel, je choisis les opérations que je souhaite faire en maîtrise d'œuvre. Des missions "partielles" couvrent plus de la moitié de mes projets.

Les projets sur lesquels je suis intervenue sont éclectiques, j'adore le challenge et j'ai eu la chance de travailler sur les projets divers, en neuf, en rénovation et en réhabilitation pour redonner un nouveau souffle à une structure fatiguée par le temps : maison individuelle, logement collectif, ferme réhabilitée en logement, habitat de luxe, église, mise en conformité des hôtels dans le cadre de l'ADAP, funéraire, Usine, bâtiment industriel



500 m<sup>2</sup> de Bureau et 1 000 m<sup>2</sup> du bâtiment industriel, projet neuf, en cours  
Phase APS/APD/ PC : K'architecte, Maryam Lhotellier  
Maîtrise d'œuvre : cabinet Linkibat

dont les sites labellisés SEVESO, logement de fonction, rénovation des lycées, centre commercial, espace culturel, restaurant, centres médicaux...

## LE SYNAMOME

J'ai accepté la proposition de **Dominique MILLET** pour me présenter sur la liste de **Stéphane LE GALL** en tant que "vice-présidente".

Une collaboration intelligente entre architecte et les maîtres d'œuvre, une requalification technique des maîtres d'œuvre et un dialogue fluide et constructif entre deux parties peuvent faire barrage aux signatures de complaisance, et améliorer notre paysage architectural tout en participant à l'évolution technique des réalisations et à la création de l'emploi. ●



Extension des bureaux d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, en cours  
Phase APS/APD/ PC : K'architecte, Maryam Lhotellier  
Maîtrise d'œuvre : ADENOV

Simple comme  
**Solaire**

SI VOUS SAVEZ POSER  
DES TUILES TERRE CUITE,  
**ALORS VOUS SAVEZ  
POSER DES TUILES  
SOLAIRES !**

**EDILIANS**  
Rejoignons un avenir durable

**VOUS AUSSI DEVEZ  
EXPERT SOLAIRE !**



POUR PLUS D'INFORMATIONS  
rendez-vous sur **EDILIANS.COM**

# AVEC LA LARGE GAMME DE MATERIAUX ISOVER, VOS MURS SONT PORTEURS DE VALEURS

Le futur de l'habitat durable passe par une isolation responsable et de qualité. C'est pourquoi Isover propose des matériaux en fonction des besoins et des valeurs de ses clients pour bâtir un avenir plus respectueux des Hommes et de la Planète.



**Manel BEN SAAD,**  
Directrice  
de la Prescription  
Nationale Isover  
Placo®

Depuis plus de 30 ans, Isover propose des solutions d'isolation incluant différents matériaux isolants, chacun répondant à un besoin précis.

## LA LAINE DE VERRE RECYCLABLE À L'INFINI

La laine de verre Isover est recyclable à 100 % et à l'infini avec pour objectif d'intégrer plus de 80 % de verre recyclé à l'horizon 2025 (soit plus aucun prélèvement de sable, uniquement du calcin (verre recyclé)).

La laine de verre est dotée du meilleur lambda permettant un confort thermique en été comme en hiver. Elle offre également une facilité et une rapidité de pose inégalées. Saine et sûre, la laine de verre Isover possède un cycle de vie optimisé grâce notamment à Isover Recycling, qui donne une seconde vie aux laines de verre usagées en les réintégrant dans son processus de fabrication.

La laine de verre Isover est recommandée pour une isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur sous bardage, des combles aménagés ou perdus, des cloisons, sols et plafonds acoustiques.



## LA FIBRE DE BOIS ISONAT VIENT TOUJOURS DE BRANCHES LOCALES

La fibre de bois Isonat est fabriquée à partir de chutes de scieries situées dans un rayon de soixante kilomètres autour de l'usine de Mably (42) et provenant de forêts de pins douglas certifiés PEFC. La fibre de bois Isonat est un isolant performant qui possède un des meilleurs lambdas du marché des biosourcés. Il existe deux gammes d'applications différentes pour isoler été comme hiver :

- La gamme Flex pour les intérieurs, murs, cloisons et combles. En 2019, Isonat Flex révolutionne la filière et obtient les premiers Avis Techniques pour ses isolants fibre de bois Flex en applications intérieures. Testée et approuvée par les experts, la mise en œuvre des produits de la gamme Flex est validée par tiers.
- La gamme Rigide pour les extérieurs, sarkings, isolation des murs par l'extérieur sous enduit ou sous bardage.

## AVEC ISOCOTON, LE NOUVEAU MATÉRIAU POUR ISOLER VOTRE MAISON EST DÉJÀ SUR VOUS

Nouvelle alternative responsable pour l'isolation intérieure lancée cette année, Isocoton est un isolant biosourcé issu de textiles recyclés et fabriqué en France. Conçu à partir de vêtements destinés au rebut, Isocoton récupère ces derniers via des filières françaises de collecte de vêtements. Ce matériau très doux au toucher, confère

une facilité de pose via des panneaux qui reprennent simplement leur forme initiale grâce à leur haute conformabilité. Il est idéal pour des applications intérieures, murs, cloisons, combles perdus et aménagés.



## LA LAINE DE ROCHE, QUAND LA MATIÈRE PREMIÈRE SE TROUVE À UN JET DE PIERRE DE L'USINE

Isover fabrique sa laine de roche à partir de basalte présent à neuf kilomètres de l'usine. Souvent utilisée en isolation par l'extérieur, elle ne fait pas perdre d'espaces intérieurs et permet aux occupants de rester dans le logement en travaux. La laine de roche Isover est également dotée d'une résistance au feu très élevée. ●



# LES PARTENAIRES du SYNAMOME témoignent...

## CRÉDIT MUTUEL



© Meryl Biare et Baptiste Marchal

Le SYNAMOME et le Crédit Mutuel sont inscrits dans les territoires et ils ont en commun d'avoir fondé les relations avec leurs clients sur la proximité. Cela est d'autant plus important dans le contexte délicat que nous connaissons aujourd'hui aussi bien sur les plans économiques que social. En effet, dans un contexte de forte inflation et d'augmentation des taux, le Crédit Mutuel a la volonté de continuer à accompagner ses clients et notamment ceux qui ont des projets d'accès à la propriété. Par ailleurs, dans le prolongement des engagements volontaristes de ses dirigeants, le Crédit Mutuel entend jouer un rôle important dans les projets de rénovation énergétique de ses clients, particuliers et professionnels. Je suis certain que le SYNAMOME et le Crédit Mutuel se retrouveront sur ces objectifs afin de servir au mieux leurs clients respectifs.

**Guy LERÉ, Responsable Logement Social, Partenariats et Collectivités Locales**

## GRDF



Le SYNAMOME et GRDF sont partenaires, pour mettre disposition des adhérents, des équipes dédiées et des outils innovants sur les usages du gaz. GRDF conçoit, construit, exploite, entretient et développe le réseau de gaz, garantissant la sécurité des personnes, des biens et la qualité de la desserte. Ce réseau devient aussi un support pour les actions de maîtrise de l'énergie grâce au compteur communicant. Comme le SYNAMOME, GRDF est aux côtés des collectivités en matière d'aménagement du territoire et de politique énergétique locale. Pour répondre efficacement aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux, GRDF appuie aussi le développement du BioGNV (Gaz Naturel Véhicule). Enfin, le gaz vert dans les réseaux, permet dès à présent, de décarboner le gaz utilisé dans les réalisations des membres du SYNAMOME. L'essor du gaz vert est en effet aujourd'hui notre ambition première.

**Gérald ANDRÉ, Animateur grands comptes et Délégation marché grand public**

 <b>ALDES AERAILIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gilles Decremp</li> <li>20 boulevard Joliot Curie 69694 Venissieux Cedex</li> <li>Tél.: 04 78 77 15 51 - Fax: 04 78 77 15 27 -</li> <li>Port.: 06 56 68 40 06</li> <li>gilles.decremp@aldes.com</li> <li>www.aldes.com</li> </ul>	 <b>ALLIANCE DU BATIMENT pour le BIM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Thierry Lehnebach</li> <li>150 Place Célestin Pégoud 38620 Montlerat</li> <li>Port.: 06 52 12 22 24</li> <li>contact@alliance-batiment.org</li> <li>https://alliance-batiment.org</li> </ul>	 <b>APRIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nicolas Ruel</li> <li>15 rue Jules Ferry - BP 60307 35303 Fougères</li> <li>Port.: 06 40 69 07 48</li> <li>nicolas.ruel@april-partenaires.fr</li> </ul>	 <b>ATLANTIC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jean-Marc Joubert</li> <li>505, avenue Henri Shneider ZAC des Gaulnes 69330 Meyzieu</li> <li>Tél.: 01 46 83 60 65 - Port.: 06 24 31 19 08</li> <li>jmjoubert@groupe-atlantic.com</li> <li>www.atlantic-thermor-prescription.fr</li> </ul>	 <b>Trophées de la CONSTRUCTION</b> <b>[batiactu]</b> <b>BATIACTU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stéphanie Faquet</li> <li>110, avenue Victor Hugo 92100 Boulogne-Billancourt</li> <li>Tél.: 01 53 68 40 28 - Fax: 01 48 56 67 51</li> <li>stephanie.faquet@capinopro.com</li> </ul>
 <b>DAIKIN FRANCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nicolas Driot</li> <li>31 rue des Hautes Pîtres 92737 Nanterre cedex</li> <li>Port.: 06 32 30 69 99</li> <li>driot.n@daikin.fr</li> </ul>	 <b>EDILIANS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dominique Ferry</li> <li>65 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly</li> <li>Port.: 06 08 65 82 85</li> <li>dominique.ferry@edilians.com</li> </ul>	 <b>GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION France</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérald André</li> <li>6, rue Condorcet TSA 60800 75436 Paris cedex 9</li> <li>Port.: 06 60 67 35 48</li> <li>gerald.andre@grdf.fr</li> <li>www.grdf.fr</li> </ul>	 <b>ISOVER SAINT-GOBAIN</b> <b>ISOVER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manel Ben Saad</li> <li>Tour Saint-Gobain - 12, place de l'Iris 92400 Courbevoie</li> <li>Tél.: 01 40 99 24 16 - Fax: 01 40 99 24 47 -</li> <li>Port.: 06 28 95 01 50</li> <li>manel.bensaad@saint-gobain.com</li> <li>www.isover.fr</li> </ul>	 <b>JACOB DELAFON</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Florence Nomine-Lattmann</li> <li>11 rue de Brunus 93631 La Plaine Saint-Denis</li> <li>Port.: 06 70 21 94 60</li> <li>florence.nomine-lattman@kohlereurope.com</li> <li>www.jacobdelafon.fr</li> </ul>
 <b>ORANGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Didier Cazes</li> <li>2, rue Auguste Comte 92174 Vanves cedex</li> <li>Tél.: 01 58 88 40 79</li> <li>Port.: 06 07 16 23 00</li> <li>didier.cazes@orange.com</li> </ul>	 <b>PLACO®</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manel Ben Saad</li> <li>Tour Saint-Gobain - 12, place de l'Iris 92400 Courbevoie</li> <li>Tél.: 01 40 99 24 16 - Fax: 01 40 99 24 47 -</li> <li>Port.: 06 28 95 01 50</li> <li>manel.bensaad@saint-gobain.com</li> <li>www.placo.fr</li> </ul>	 <b>P.R.B.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jean-Loup Boissou</li> <li>ZA - 16 rue de la Tour 85150 La Mothe-Achard</li> <li>Tél.: 02 51 98 10 10 - Fax: 02 51 98 10 11 -</li> <li>Port.: 06 07 42 15 94</li> <li>jeanloup.boissou@prb.fr</li> <li>www.prb.fr</li> </ul>	 <b>RAYCAP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hervé Bardy</li> <li>94 avenue Pasteur 69370 Saint-Dizier-au-Mont-d'Or</li> <li>Port.: 07 84 37 91 13</li> <li>h.bardy@raycap.eu</li> </ul>	 <b>ROCKWOOL FRANCE S.A.S.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gaëtan Fouilhoux</li> <li>111, rue du Château des Rentiers 75013 Paris</li> <li>Tél.: 01 40 77 83 68</li> <li>Port.: 06 07 55 14 29</li> <li>gaetan.fouilhoux@rockwool.com</li> <li>www.rockwool.com</li> </ul>
 <b>TECHNOLIM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Marc Evrard</li> <li>18 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - 87000 Limoges</li> <li>Tél.: 05 55 30 44 60</li> <li>Port.: 06 80 48 06 30</li> <li>contact@technolim.fr</li> </ul>	 <b>TERREAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fabrice Meli</li> <li>15 rue Pagès 92150 Suresnes</li> <li>Tél.: 01 49 97 23 22</li> <li>Port.: 06 37 55 29 37</li> <li>fabrice.meli@terreal.com</li> </ul>	 <b>UNILIN INSULATION FOR SMART LIVING</b> <b>UNILIN INSULATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Philippe Rago</li> <li>Immeuble Estreo 1-3 rue d'Aurion 93110 Rosny-sous-Bois</li> <li>Tél.: 01 48 94 76 86</li> <li>info.insulation.fr@unilin.com</li> <li>www.unilininsulation.fr</li> </ul>	 <b>VIESSMANN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Franck Mestric</li> <li>BP33 57380 Faulquemont</li> <li>Tél.: 05 87 29 54 37</li> <li>Port.: 06 70 72 42 79</li> <li>mstf@viessmann.com</li> <li>www.viessmann.com</li> </ul>	 <b>WTW</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Catherine Castejon</li> <li>31b, rue de l'Octant CS 58431 Echirrolles Cedex</li> <li>Tél.: 04 76 70 87 00</li> <li>Catherine.castejon@grassavoys.com</li> <li>www.grassavoys.fr</li> </ul>



## ROCKWOOL

ROCKWOOL France, qui fabrique depuis 40 ans à Saint-Éloy-les-Mines (Auvergne) des produits d'isolation en laine de roche, apprécie le travail réalisé au niveau national par le SYNAMOME ainsi que la capacité de ses adhérents à animer tous les territoires en tant qu'acteurs de proximité.

Notre mission est d'apporter aux adhérents du SYNAMOME l'information et la formation techniques dont ils ont besoin.

Les relations fortes créées avec les représentants nationaux et avec les responsables en régions (qui nous accueillent régulièrement au sein de leurs assemblées ou journées techniques) sont essentielles pour les équipes de ROCKWOOL.

Elles apprécient ces échanges professionnels, cordiaux et chaleureux, marques de fabrique d'une Organisation Professionnelle avec laquelle il est aisé de travailler sur l'ensemble des segments : habitat individuel, collectif, tertiaire, industriel et commercial.

**Gaëtan FOUILHOUX, Responsable des Relations Institutionnelles et des Affaires Publiques, ROCKWOOL FRANCE S.A.S**



## WTW

Nous sommes Courtier Conseil leader en assurance des biens et des personnes ! Le client est au cœur de nos préoccupations, Bien les servir : notre objectif. Partenaire du SYNAMOME depuis près de vingt ans, nos équipes sont à votre écoute afin de comprendre l'activité de chaque entreprise de maîtrise d'œuvre et mettre en place des contrats adaptés à chacun.

Des équipes qui se mobilisent pour vous répondre à vos questions d'ordre technique dans un domaine en constante évolution mais aussi des équipes disponibles afin de vous accompagner dans le suivi de vos programmes et aussi de vos sinistres.

**Catherine CASTEJON, Directeur de Bureau Régional**



www.synamome.org

**batistyl**  
HABITAT

**BATISTYL**

- Dominique Fradin
- 70 avenue de Magutas
- 33185 Le Maillan
- Tél.: 05 58 08 08 00 - Port.: 06 82 81 59 82
- dfradin@batistyl.fr
- www.batistyl.fr

**bio'bric**  
MURS & CLÉISSONS

**BOUYER LEROUX**

- Christine Guitonneau / Jean-Luc Aboucaya
- L'Établière
- 49280 La Seguinère
- Port.: 02 40 80 78 07 - Fax: 02 40 80 78 08 -
- Port.: 06 76 87 42 94 / 06 15 41 45 44
- cguitonneau@bouyer-leroux.fr
- jlaboucaya@bouyer-leroux.fr
- www.bouyer-leroux.com

**Butagaz**  
GAZ & ELECTRICITE

**BUTAGAZ**

- Ronan Scavennec
- 47-53 rue Raspaill
- 92300 Levallois-Perret
- Tél.: 01 57 64 44 02
- Port.: 06 24 39 04 88
- sebastien.aragon@butagaz.com
- www.butagaz.fr

**SAINT-ASTIER**  
UN GROUPE ASSURANCEUR FRANÇAIS

**CHAUX & ENDUITS DE SAINT-ASTIER**

- Guillaume Roze
- 28 Bis Route de Montanceix - La Jarthe
- 24110 Saint-Astier
- Tél.: 05 53 45 46 75
- Port.: 06 49 73 55 98
- g.roze@saint-astier.com

**Crédit Mutuel**

**CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL**

- Guy Leré
- 46, rue du Bastion
- 75017 Paris
- Tél.: 01 53 48 80 01
- Port.: 06 71 04 42 56
- guy.lere@creditmutuel.fr
- www.creditmutuel.com

**K.LINE**  
LA FENÊTRE LUMIÈRE

**K-LINE**

- Anthony Michel
- 24 avenue des Sables - CS 40129
- 85501 les Herbiers cedex
- Tél.: 02 51 66 70 00 - Fax: 02 51 66 98 66
- Port.: 06 71 77 68 27
- kline@kline.fr
- www.kline.fr

**Groupe LORLOT**  
Cesant de la Fenêtre de la Lumière

**LORIOT**

- Cécile Loriot / Alexandre Pugeaut
- 21 route de Chalons
- 71390 Epervans
- Tél.: 03 85 42 79 20
- Port.: 06 19 45 03 47
- cecile@groupe-loriot.com
- www.groupe-loriot.com

**MG2 ASSURANCES**

- Bruno Mazuras
- 19 rue de la Clère
- 78300 Poissy
- Tél.: 01 30 74 90 50 - Fax: 01 30 74 31 83
- agence.mazuraspoissy@axa.fr

**MONTMIRAIL S.A.**  
COURTIER EN ASSURANCES

**MONTMIRAIL SA**

- Vincent Payen / Odile Vidal
- 6 rue Jean-Jacques Vernazza - BP 172
- 13522 Marseille Cedex 16
- Tél.: 04 91 32 38 38 - Fax: 04 91 32 38 59 -
- Port.: 06 16 83 43 75 (O.Vidal)
- o.vidal@montmirail.com
- www.montmirail.com

**NRGYS**  
STORAGE FLUIDE | INGENIERIE

**NRGYS**

- Marc Massonneau
- 5 avenue des Améthystes - CS 73864
- 44338 Nantes cedex 3
- Tél.: 02 28 01 46 19 - Port.: 06 73 57 27 94
- m.massonneau@ngys.fr
- www.ngys.fr
- https://fr.linkedin.com/company/ngysnantes

**Schlüter Systems**

**SCHLÜTER-SYSTEMS**

- Jean-Marc Lopez
- 12 rue des Flandres
- 60410 Villeneuve sur Verberie
- Port.: 06 30 06 05 76
- jmlopez@schluter.fr
- www.schluter-systems.fr

**Scoplan**

**SCOPLAN**

- François Amadei
- 80 Rue Charles Duchesne
- 13290 Aix-en-Provence
- Port.: 06 76 28 24 77
- info@scoplan.com
- www.scoplan.com

**Siplast**

**SIPLAST**

- Eric Lainé
- 12 rue de la Renaissance
- 92184 Antony
- Tél.: 01 40 96 36 58
- Port.: 06 81 34 10 33
- eric.laine@scopal.com
- www.siplast.fr

**SEAC**

**SEAC**

- Océane Rigaudy
- 47 boulevard de Suisse CS - 52158
- 31021 Toulouse Cedex 2
- Tél.: 05 34 40 90 76 - Fax: 05 34 40 90 01
- origaudy@seac-giraud.fr
- www.seac-gf.fr

**SYNAMOME**  
ARCHITECTURE & MAÎTRISE D'ŒUVRE

**SYNAMOME**

9, rue du Bouloi - 75001 Paris

www.synamome.org

Tél.: 01 42 60 19 99

contact@synamome.org

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## de mercredi 08 juin 2022



© Eric Vera

Dominique MILLET



© Eric Vera

Ludovic CHAINTRIER

Les membres du bureau national sortant rejoignent ensuite la tribune : **Dominique MILLET** (Président national), **Stéphane LE GALL** (Vice-président national), **Laurent PEREZ** (Trésorier national), **Sébastien ROLLAND** (Secrétaire national), **Jean-Jacques EYQUEM** (Formations et Jurys), **Brice AUERT** (Événementiel), **Anselme PASCUAL** (Partenariat) et **Michel HABERT** (Recrutement).



© Eric Vera

Public

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les adhérent(e)s gagnent à 17h15 la salle qui accueille l'Assemblée générale du SYNAMOME et où **Dominique MILLET**, Président national, ouvre le 9<sup>e</sup> congrès du syndicat des maîtres d'œuvre. Il remercie très chaleureusement les 120 présent(e)s et désigne le Secrétaire général comme animateur de l'AG. **Bernard DELMAS** constate que le quorum est atteint puis rappelle les temps forts à venir – dont le scrutin qui désignera le futur Président du SYNAMOME – avant d'inviter **Ludovic CHAINTRIER** au pupitre.

### MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION ALSACE

Le Président de la Région Alsace est heureux d'accueillir les adhérent(e)s du SYNAMOME. Il leur souhaite un excellent congrès et leur suggère de visiter le vieux COLMAR et ses environs dont la route des vins.

### MINUTE DE SILENCE

**Dominique MILLET** fait procéder à la minute de silence après avoir évoqué les défunts de l'année écoulée dont **Roger BERGEROT** qui fut un adhérent fidèle et engagé ayant occupé plusieurs postes au sein de Bureau national de 1991 à 2016.

### RAPPORT MORAL

Comme lors du congrès d'ARLES, **Bernard DELMAS** fait un bref rapport moral sur l'année syndicale écoulée dans la mesure où le Président national sera amené à retracer plus en détails le bilan de l'année écoulée.

Le Secrétaire général organise son propos en trois temps. Le premier est volet est consacré aux points positifs : nouvelles régions en place ; montée en puissance de l'attestation de compétences ; relations interprofessionnelles maintenues ; une communication améliorée et enfin la can-

didature d'une nouvelle équipe jeune et dynamique à la tête du syndicat. Mais il y a des ombres au tableau : cotisations impayées ; mauvais bilan financier 2021 ; un recrutement moins important qu'en 2020 ; quelques régions en déshérence ; l'observatoire de la prescription insuffisamment alimenté ; le non-intérêt des politiques pour les problématiques liées au logement, principalement lors de la campagne présidentielle, etc.

Néanmoins, l'avenir doit être appréhendé positivement. Un nouveau Président sera bientôt à la tête du syndicat, avec une nouvelle équipe. Il lui appartiendra de relever plusieurs défis : recruter ; trouver des sources de financement ; maintenir la cohérence du groupe ; avoir un discours politique fédérateur et positionner les maîtres d'œuvre au sein de la filière du cadre de vie.



Les membres du bureau

© Eric Vera

## BILAN FINANCIER 2020

**Laurent PEREZ**, Trésorier national, présente et commente les comptes et le résultat de l'exercice 2021. Le SYNAMOME s'est engagé dans la voix d'une clarification formelle de sa gestion au niveau comptable. Néanmoins, ainsi qu'il a été dit dans le rapport moral, le compte de résultats fait apparaître un déficit lié à l'insuffisance des rentrées financières sur l'exercice.

En l'absence de questions, la parole est donnée à **Mickaël MARION**, commissaire aux comptes (cabinet ALIANTIS). Celui-ci certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière de l'entreprise.

## QUITUS

Il est procédé au vote concernant le quitus dont le résultat est le suivant : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 120. La résolution donnant quitus au Bureau national pour sa gestion est adoptée à l'unanimité.

## BILAN DE L'ANNÉE SYNDICALE ÉCOULÉE

**Dominique MILLET** retrace l'ensemble des actions menées depuis le congrès d'ARLES tant au plan interne qu'externe : réunions de bureau ; jurys d'attestation de compétences ; préparation de la candidature de **Stéphane LE GALL** ; élections régionales ; gestion du syndicat et préparation du congrès. Au plan des relations interprofessionnelles, le Président évoque successivement ses déplacements pour représenter le SYNAMOME tout en déplorant, ainsi que cela a été dit, l'indifférence des politiques vis-à-vis des maîtres d'œuvre. Il souhaite bonne chance à son successeur qu'il accompagnera par ailleurs au sein de son équipe.

À l'issue de son intervention, le Président national, dont c'est la dernière Assemblée générale en cette qualité, est chaleureusement applaudi par les membres qui lui font une standing ovation.

## CERTIFICATION TECHNICONCEPTEUR

**Jean-Jacques EYQUEM** dresse le bilan des sessions des jurys d'attestation de compétences depuis que **Claude DUFOUR** lui a confié cette tâche en 2015. Il redit toute l'importance de la démarche



Jean-Jacques EYQUEM



Mickaël MARION et Laurent PEREZ

TECHNICONCEPTEUR qui doit être perçue, au-delà de l'engagement syndical, comme un enrichissement personnel et professionnel, enfin comme une reconnaissance par ses pairs.

Le responsable des formations et jurys y voit aussi une opportunité à saisir dans le cadre des rapprochements de branches professionnelles de la maîtrise d'œuvre où les maîtres d'œuvre TECHNICONCEPTEURS auront toute leur place et toute leur légitimité.

Puis trois récipiendaires récents, tous ayant obtenu la mention "Très bien", sont invités à prendre la parole. **Hervé VIZIER**, **Noam ALEMANY** et **Philippe MOREL** s'expriment tour à tour et font part de cette expérience enrichissante en encourageant les adhérent(e)s ne l'ayant pas encore fait à franchir le pas.

Ils sont vivement applaudis.

L'ensemble de l'équipe sortante quitte alors la tribune, sous les applaudissements de l'assemblée.

## PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE DE STÉPHANE LE GALL

**Stéphane LE GALL** prend la parole pour présenter son programme et son équipe. Le candidat évoque tout d'abord son mode d'exercice professionnel et affirme que sa priorité sera celle de la satisfaction des adhérents. Sa politique suivra 4 axes : reconnaissance du syndicat grâce au maintien et au développement des relations intersyndicales et interprofes-

sionnelles ; accroissement du recrutement d'adhérents ; formations et passage obligé de la certification Techniconcepteur ; amplification de la communication.

Il invite ensuite les membres de son équipe à le rejoindre : **Maryam L'HOTELLIER** (vice-présidente) ; **Jean-Noël LACOR** (Secrétaire national) ; **Laurent PEREZ** (Trésorier national) ; **Jean-Jacques EYQUEM** (Formations et Jurys) ; **Dominique MILLET** (Partenariat et Communication) ; **Anselme PASCUAL** (adjoint au Partenariat) ; **Brice AUERT** (Évènementiel).

Tous sont vivement applaudis.

## CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Dominique MILLET** prononce la clôture de l'AG et il est procédé à une photo de l'ensemble des administrateurs présents.

Les congressistes gagnent alors la salle de restauration pour un apéritif suivi du dîner et d'une soirée dansante avec DJ et animation par **Jeff BARCELO**. ●



Stéphane LE GALL



Accueil du maire et de ses adjoints

© Eric Vera

## AU SALON SYN'EXPO de jeudi 09 juin 2022



Visite des stands

© Eric Vera

À partir de 09 heures s'ouvre le **salon SYN'EXPO** où les congressistes sont nombreux à visiter les stands des partenaires et exposants heureux de les y recevoir et de leur présenter leurs nouveaux produits, solutions techniques et offres commerciales. Les échanges sont également nombreux et confraternels entre adhérent(e)s. Puis à 10 heures, **Dominique MILLET** accueille **Éric STRAUMANN**, Maire de COLMAR accompagné de plusieurs adjoints dont **Odile ULRICH-MALLET**, 1<sup>er</sup> adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Équité territoriale et de la Transition énergétique et **Michel SPITZ**, en charge de la Culture, des Arts et du Patrimoine. **MM. STAUMANN et MILLET** inaugurent officiellement le salon avant de visiter la totalité des stands et d'échanger avec les exposants.

En milieu de matinée arrivent également les premiers invités : **Benoît MARCHE**, Président de la Section cadre de vie du FIF-PL, représentant l'UNTEC ; **Philippe ESTINGOY**, Directeur général de l'AOC et **Bertrand LECLERCQ**, Directeur général chez QUALITEL Espace Numérique du Logement.

L'espace forum se remplit peu avant 11 heures et les présent(e)s peuvent successivement assister à l'intervention de **Denis MORELLE**, dirigeant associé du Groupe LORIOT, sur le thème "Vérification et mesure de la performance d'un système de ventilation dans le cadre de RE2020". Puis c'est au tour de **Jean-Claude TREMSAL**, Président d'honneur et fondateur de la Fédération Française de la Construction Passive qui présente le concept de construction passive ainsi que cet organisme dont la vocation est d'accompagner, de former, de promouvoir, de certifier et de rendre accessible la Construction Passive à tous les acteurs de la filière bâtiment qui souhaitent se diriger dans cette voie.

Parallèlement, sont installés les cinq bureaux de votes et les adhérent(e)s s'y rendent afin de désigner le successeur de **Dominique MILLET**. De même, à l'opposé de l'espace de vote, les candidats au concours d'architecture commencent à afficher leurs projets pour lesquels, là aussi débute, le scrutin des adhérent(e)s.

Puis, comme lors des deux précédents congrès, après un apéritif convivial, le déjeuner se déroule au milieu des stands ce qui permet de prolonger de façon plus conviviale les discussions.

Sans surprise et à l'issue du dépouillement, **Stéphane LE GALL** est proclamé vainqueur. Le nouveau Président du SYNAMOME, dont le mandat débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2023, réunit son équipe ainsi que les Présidents de Régions. Cette réunion est l'occasion d'échanger, pendant plus d'une heure, sur les attentes respec-

tives de chacun ainsi que sur les premiers axes de travail des mois à venir.

À 15 heures, **Didier BALAGUER**, représentant l'Alliance du Bâtiment (ADB) dont le SYNAMOME est membre fondateur, présente dans l'espace forum les objectifs de cette organisation qui milite pour le BIM libre et universel ainsi que les avantages pour l'ensemble de la filière du format libre *open dthX* et de l'application *BIM CiQo*. Peu après 16 heures, **Dominique MILLET** et **Philippe CHAUVEAU** accueillent **Jean Michel WOULKOFF**, Président de l'Unfsa, **Anne-Laure GEOFFROY**, vice-présidente et **Christophe BURY**, Secrétaire national. La séance plénière, consacrée à "l'Habitat de demain" et animée par **Philippe CHAUVEAU**, peut alors commencer avec comme intervenants principaux en tribune le Président de l'Unfsa et celui du SYNAMOME. Le thème choisi est appréhendé dans toutes ses thématiques : normatives et techniques, sociétales, environnementales, économiques et environnementales. Interviennent également et ponctuellement dans le débat : **Guy LERÉ** (Crédit Mutuel) ; **Jean-Loup BOISSOU** (PRB) et **Bertrand LECLERCQ** (QUALITEL). Une courte vidéo réalisée par **Jean-Pascal CHIRAT**, délégué général du Club de l'Amélioration de l'Habitat (CAH) clôture la rencontre. Il y est notamment question du groupe de travail OPERAUE piloté par **François PÉLEGRIN** et du rôle qu'y joue le SYNAMOME.

À l'issue de cette table ronde, **Dominique MILLET** est heureux d'accueillir une délégation du CROA Grand-Est composée de **François LIERMANN**, Président, et de **Carine EDEL** et **Mireille KUENTZ**, Conseillers.

La visite des stands se poursuit jusqu'à la soirée de gala qui se déroule sur place. ●

# SOIRÉE DE GALA

## Remise des trophées partenaires, des attestations de compétences et des prix d'architecture



Lauréats des Trophées Partenaires 2022



Lauréats des Compas d'Or 2022



Nouveau Bureau national du SYNAMOME



Remise des attestations de compétences

Les échanges entre congressistes, invités et partenaires, se poursuivent lors de l'apéritif précédant le repas. À son issue, il est successivement procédé à la remise des "Trophées partenaires", des attestations de compétences et des prix aux lauréats du concours d'architecture.

Pour ce millésime 2022, ont été ainsi décernés :

- le prix de la technique aux sociétés **ATLANTIC** et **PRB** ;
- Le prix du dynamisme aux sociétés **ALDES** et **APRIL** ;

- le prix de l'innovation aux sociétés **TERREAL** et **K-LINE** ;
- le prix du design à la société **SCHLÜTER SYSTEMS** ;
- le prix du Jury à la société **BIO'BRIC**.

Se voient ensuite remettre leurs attestations de compétences :

- Région Bretagne : **Frédéric HERVY** et **Stéphane MALLEGOL** ;
- Région Bourgogne-Franche-Comté : **Philippe MOREL** et **Hervé VIZIER** ;
- Région Occitanie : **Noam ALEMANY** et **Jean-Charles CAREL**.

Enfin, les gagnants du concours d'architecture sont :

- Compas d'or** : **Stéphane ROHMER** (associé à **Benoît RAUX**, architecte) pour une maison passive en région Alsace.
- Compas d'argent** : **Véronique BELLEVILLE** pour la transformation d'une grange en Champagne-Ardenne.
- Compas de Bronze** : **Denis LEBRETON** pour une extension et piscine intérieure (gîte) en région Pays de la Loire ;
- Prix du Jury** : **Olivier CLOAREZ** pour une maison bois et paille en région Bretagne. ●

## VENDREDI 10 juin 2022

La matinée est consacrée aux dernières visites des stands ainsi qu'à la table ronde animée par **Guy LERÉ** du Crédit Mutuel). L'intervenant explique les causes de la rapide dégradation de l'environnement économique mondial et national depuis 6 mois et en analyse les répercussions sur le marché de l'immobilier au sens large. Malgré de nombreuses incertitudes sur l'avenir, il se veut confiant pour le secteur, notamment

sur la capacité de réaction et d'adaptation des maîtres d'œuvre. Son propos est appuyé par **Bruno MAZURAS** du cabinet MG2 lors des échanges avec l'auditoire.

Lors du déjeuner qui s'ensuit, il est procédé aux résultats du quiz et à la distribution des lots.

À l'issue du repas, **Dominique MILLET**, Président sortant, clôture le 9<sup>e</sup> congrès du SYNAMOME. ●

# RENFORCER LE CONTRÔLE DES RÈGLES DE CONSTRUCTION

Titre de l'ordonnance n° 2022-1076

du 29 juillet publiée au Jo du 30 juillet 2022



**Bernard DELMAS**,  
secrétaire général  
du SYNAMOME

## PREMIÈRES ANALYSES :

Le texte, fondé sur l'article 173 de la loi dite Climat et Résilience, comprend 9 articles qui modifient la partie législative du livre 1<sup>er</sup> du Code de la construction et de l'habitation (CCH) ainsi rendue cohérente avec les dispositions du Code de l'urbanisme.

Selon les termes de son rapport de présentation : " Cette réforme contribuera à améliorer l'efficacité du contrôle des règles de construction avec l'objectif d'améliorer la qualité de la construction, qu'il s'agisse notamment des règles de sécurité ou de la performance énergétique et environnementale des bâtiments. " On rappellera cependant que le projet fut loin de recueillir l'unanimité et qu'il a essuyé les avis défavorables tant du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) que du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

L'ordonnance réforme donc le dispositif de vérification et de contrôle de l'application des règles de construction en faisant évoluer la liste des attestations de respect des règles de construction exigées au stade de la demande de permis de construire ou de l'achèvement des travaux (1); ensuite en renforçant le régime de police administrative du contrôle mis en conformité avec les sanctions pénales (2).

## 1. ÉVOLUTION DE LA LISTE DES ATTESTATIONS

L'article 3 de l'ordonnance est relatif au régime des attestations et prévoit également des dispositions de nature à améliorer la collecte et l'exploitation en imposant leur transmission à un service de l'État ou un organisme délégué.

### 1.1. À quel moment ?

- **Au dépôt du dossier de demande de permis de construire**, le maître d'ouvrage fournit un document attestant du respect, **dès la conception** :

- des exigences énergétiques et environnementales (Art. L. 122-7 CCH.) ;

- des règles relatives aux risques sismiques selon le niveau de sismicité et des règles relatives aux risques cycloniques le cas échéant (Art. L. 122-8 CCH). Le niveau de sismicité et les caractéristiques des zones à risques cyclonique seront définis par décrets en Conseil d'État.

- Si la construction projetée est subordonnée à la réalisation d'une étude préalable par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ; un plan de prévention des risques miniers ou encore un plan de prévention des risques technologiques, le maître d'ouvrage fournit une attestation certifiant la réalisation de l'étude, et la prise en compte de ces conditions (Art. L. 122-8-1 CCH).

- **À l'achèvement des travaux de construction ou des travaux de rénovation de bâtiments soumis à permis de construire**, le maître d'ouvrage fournit à l'autorité ayant délivré l'autorisation un document attestant du respect :

- des règles de construction en termes de performance énergétique et environnementale (Art. L. 122-9. CCH) ;

- des règles relatives **à l'acoustique et à l'accessibilité**, si les travaux de construction ont porté sur des bâtiments neufs, des parties nouvelles de bâtiments existants, ou des travaux de mise en accessibilité soumis à permis de construire. À noter que cette obligation ne sera toutefois pas applicable aux propriétaires construisant ou améliorant un logement destiné à leur propre usage (Art. L. 122-10 CCH) ;

- des règles de prévention des risques sismiques, des risques cycloniques **et enfin des risques liés aux terrains argileux** (Art. L. 122-11 CCH).

Ainsi, le texte crée une nouvelle attestation relative aux risques liés aux terrains argileux, dite " retrait gonflement des argiles " (RGA) et supprime l'attestation portant sur la réalisation de l'étude des solutions d'approvisionnement en énergie au moment du permis de construire moins utile voire inutile du fait de l'entrée en vigueur de la RE2020. Mais toutes les autres attestations préexistantes, soit 5 au total, sont maintenues.

### 1.2. Qui établit les attestations ?

Bien sûr, un professionnel sera chargé d'établir ces documents :

- **Au dépôt du dossier de demande de permis de construire** :

- un contrôleur technique pour attester du respect des règles relatives aux risques sismiques et aux risques cycloniques, à l'exception de la réalisation de maisons individuelles pour lesquelles, le professionnel réputé constructeur au sens du code civil pourra s'en charger (Art. L. 122-8 CCH) ;

- l'architecte du projet ou un expert dans les cas prévus à l'article L. 122-8-1 CCH).

- **À l'achèvement des travaux, selon les catégories de bâtiment** (Art. L. 122-12 CCH) :

- un contrôleur technique agréé ;

- un bureau d'étude agréé ;

- l'architecte, pour les attestations mentionnées aux articles L. 122-9 CCH et L. 122-10 CCH ;

- un organisme ayant certifié la performance énergétique du bâtiment ;

- une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (article L. 271.6 CC) pour les maisons individuelles.

À noter que, par dérogation, pour les maisons individuelles, les attestations mentionnées à l'article L. 122-11 pourront être établies par tout constructeur, au sens de l'article L. 1792-1 du code civil.

## 1.3. Comment produire les attestations ?

L'ordonnance prévoit la création d'une plateforme numérique gérée par l'État ou un organisme délégué (Art. L. 122-13 CCH). Là encore, un ou plusieurs décrets en Conseil d'État viendront définir le contenu et les modalités de réalisation des attestations, les compétences et qualifications des personnes et organismes agréés mentionnés à l'article L. 122-12, enfin les modalités de transmission, d'exploitation, d'évaluation et de vérification des attestations par l'organisme chargé du contrôle.

## 2. RENFORCEMENT DU RÉGIME DE POLICE ADMINISTRATIVE, DU CONTRÔLE ET SANCTIONS PÉNALES

Sont ici concernés les articles 4 à 7 de l'ordonnance.

## 2.1. Contrôle administratif et visite des locaux

Les constructions en cours ou achevées peuvent être contrôlées par les fonctionnaires et agents publics habilités ou commissionnés par l'administration. Ceux-ci disposeront d'un droit de visite et de communication de tous les documents techniques. Ce droit s'exercera jusqu'à **six ans après l'achèvement**, pour les lieux ouverts au public à tout moment pendant l'ouverture, et **entre 6 heures et 21 heures pour les locaux d'habitation**. Pour ces derniers, l'occupant doit être présent et donner son accord. En cas de refus, ou si la personne ayant qualité pour autoriser l'accès à un domicile ou à un local ne peut être atteinte, les visites pourront être autorisées par ordonnance du juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire dans le ressort duquel sont situés les lieux ou les locaux à visiter. Il sera possible de faire appel de l'ordonnance rendue par le juge.

En cas de manquement, le contrôleur rédige un rapport pour l'autorité administrative compétente, et en remet une copie à l'intéressé. En l'espèce tous les intervenants impliqués dans l'acte de construire : propriétaire, copro-

priétaire, architecte, entrepreneur, ou autre personne responsable de l'exécution des travaux. L'intéressé est alors mis en demeure de régulariser la situation dans un délai imposé par l'autorité administrative compétente.

## 2.2. Sanctions administratives et pénales renforcées

À l'expiration du délai imparti, plusieurs sanctions administratives peuvent être prononcées :

- injonction à payer la somme du montant des travaux ou opérations exigées ;
- exécution des mesures prescrites en lieu et place du mis en demeure à ses frais,
- suspension des travaux de construction, rénovation ou démolition ;
- amende administrative d'au maximum 20 000 € pour une personne physique, 100 000 € pour une personne morale ;
- suspension ou retrait de l'agrément des professionnels.

Sanctions administratives auxquelles viennent s'ajouter les possibles sanctions pénales : Les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives aux sanctions pénales sont mises en cohérence avec le régime de police

administrative mis en place, notamment en intégrant à l'article L. 183-4 la méconnaissance des nouveaux articles relatifs aux attestations et qui prévoit, entre autre, en cas d'infraction, une amende de 45 000 € pour les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou toute autre personne responsable de l'exécution de travaux.

## CONCLUSION

L'objectif affiché par l'Exécutif est clairement de rendre le contrôle administratif du respect des règles de construction plus efficient. C'est avec la publication des décrets d'application puis l'application qui en sera faite par l'administration et le juge judiciaire que l'on pourra pleinement mesurer si cet objectif sera atteint. En tout état de cause, l'article 3, relatif au régime des attestations, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'exception des dispositions créant le nouvel article L. 122-13 du code de la construction et de l'habitation. Quant aux articles 4 à 7, ils entreront en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'État et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

À suivre,...

# ITE ET DROITS DU VOISIN MITOYEN

## Le dispositif est complet !

Dans le PERSPECTIVES n°71, nous présentions le droit de surplomb pour isoler un bien en limite séparative (Art. L. 113-5-1 du CCH). Sa mise en œuvre a été précisée par le décret n° 2022-926 du 23 juin 2022 entré en vigueur le 25 juin. Focus sur la notification, la convention de mise en œuvre, la contestation et le démarrage des travaux.

### 1. LA NOTIFICATION ET SON CONTENU

Faite par lettre recommandée avec AR ou par huissier, elle contient (Art. R. 113-19 du CCH) :

- les noms, prénoms, adresses postales et électroniques et coordonnées téléphoniques du ou des propriétaires du bâtiment à isoler ou de son, ou de ses représentants légaux ou statutaires ;
- un descriptif détaillé de l'ouvrage d'ITE, accompagné d'un plan des façades et, le cas échéant, des toitures modifiées par le projet, avec les états, initial et futur ;
- les justificatifs démontrant qu'aucune autre solution technique ne permet pas d'atteindre un niveau d'efficacité énergétique équivalent ou que cette autre solution présente un coût ou une complexité, excessifs ;
- la proposition du montant des indemnités préalables ;
- le projet d'acte authentique constatant le droit au surplomb ;
- le projet de la convention pour sa mise en œuvre ;

- la reproduction du contenu de l'article L. 113-5-1.

Elle précise enfin qu'elle constitue le point de départ du délai d'opposition de six mois.

### 2. CONTENU DE LA CONVENTION

Celle-ci précise (Art. R. 113-20) :

- la localisation, le périmètre de l'accès au fonds à surplomber, et la durée à prévoir de cet accès ;
- la nature des installations provisoires nécessaires à la réalisation des travaux d'ITE ;
- l'indemnité due en contrepartie des droits d'accès et d'installation temporaire ;
- les mesures éventuellement prévues de remise en état des lieux.

### 3. CONTESTATION

À défaut d'accord avec le propriétaire du bâtiment à isoler, celui du fond à surplomber voulant s'opposer à l'exercice du droit de surplomb ou d'accès ou encore demander la fixation par le juge du montant des indemnités prévues au même

article, saisit, dans le délai de six mois, le président du tribunal judiciaire du lieu de situation de l'immeuble à surplomber, statuant selon la procédure accélérée au fond (Art. R. 113-21).

Des dispositions spécifiques aux fonds surplombés sous le régime de la copropriété sont prévues à l'article R. 113-22 du CCH.

### 4. DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Celui-ci intervient après signature de l'acte authentique et de la convention précités ou sur le fondement d'une décision de justice devenue définitive. Dans tous les cas, les indemnités prévues doivent avoir été préalablement versées (Art. R. 113-23). Enfin, le propriétaire du bâtiment à isoler notifie par lettre RAR au propriétaire du fond à surplomber, l'ensemble des coordonnées des artisans et entreprises appelées à intervenir dont le SIRET, ainsi que leur numéro de police d'assurance décennale et celui de la garantie Dommage-ouvrage qu'il a souscrite (Art. R. 113-24). ●

# DÉCOUVREZ LA QUINTESSENCE DE LA POMPE À CHALEUR.

PERFORMANCE  
SILENCE  
DESIGN

**NOUVEAU**

**DAIKIN ALTHERMA 3 H HT**  
HAUTE TEMPÉRATURE 70°C | 14-16-18

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (jusqu'à)



Selon la Directive EU n°811/2013  
réf : EPRA-DV37/DW17 • ETVH1G518E6V7



1. Unité intérieure intégrée - ETV(H-Z)-D  
2. Unité murale (bi-bloc) - ETBH-D

**DAIKIN**  
Pompes à chaleur - Chauffage - Climatisation

DAIKIN.FR